Commune de DOMMARTIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT SOMME

Commune de DOMMARTIN

PROCÈS-VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal de DOMMARTIN
Séance du 15 septembre 2026

Convocation : 09/09/2026 **Affichage** : 16/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Martine CHANOINE, Maire.

Présents : Martine CHANOINE, Marie-Christine CARON, Laura CARRION, Julien BODECOT, Marie-Sara CHANOINE, Élisabeth DECHEPPY, Alexandre GROS, Mathieu TILLIER, Patrick GODET, Cyrille DOUCHEZ.

Absent excusé : Jérémy MAILLARD.

Procuration : néant.

Approbation du procès-verbal du conseil du 9 juin 2026 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Secrétaire de séance : Marie-Christine CARON

Ordre du jour

- Approbation du PV de la réunion du 9 juin 2026
- Délibération cartes cadeaux des élèves de 6e
- Délibération achat illuminations de Noël
- Délibération élagage arbre et taille des thuyas au terrain de sports
- Délibération décision modificative investissement
- Délibération subventions aux associations
- Délibération achat de stores pour l'école
- Préparation élections présidentielles
- Questions diverses

1. Délibération cartes cadeaux des élèves de 6e

Sept enfants de la commune faisant leur entrée en classe de 6e ont reçu une carte cadeau d'une valeur de 50 € chacun.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une carte cadeau de 50 € à chacun des sept élèves entrant en 6e.

2. Délibération achat illuminations de Noël

La municipalité doit acquérir sept nouvelles suspensions lumineuses pour les illuminations de Noël, afin de remplacer les suspensions vieillissantes et défectueuses. Deux devis ont été sollicités :

- SONEPAR : 2 880,00 € TTC ;
- LUMIFÊTE : 3 292,03 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité le devis de la société SONEPAR pour un montant de 2 880,00 € TTC.

3. Délibération élagage arbre et taille des thuyas au terrain de sports

Les thuyas situés sur le terrain de sports sont devenus très hauts et nécessitent une taille ; un mûrier blanc doit également être élagué. Un devis a été établi par l'entreprise « Les Espaces Verts du Val de Noye » pour un montant de 2 412,60 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis des Espaces Verts du Val de Noye pour un montant de 2 412,60 € TTC.

4. Délibération décision modificative investissement

Il est proposé au conseil la décision modificative n° 1 (DM1) du budget, portant sur la section d'investissement (dépenses) :

Article	Désignation	Montant
2051	Saas coloria	+ 1 008,00 €
2131	Bâtiments publics	– 10 948,00 €
21538	Autres réseaux (2 poteaux supplémentaires)	+ 9 600,00 €
2183	Matériel informatique WIFI	+ 340,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

5. Délibération subventions aux associations

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Dom'Loisirs : 250 € ;
- Foyer Rural : 250 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement de ces subventions.

6. Délibération achat de stores pour l'école

Trois stores noirs de l'école côté jardin sont à remplacer. Un devis a été établi par la société SVPI pour un montant de 586,44 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le devis de la société SVPI pour un montant de 586,44 € TTC.

7. Préparation des élections présidentielles

Le premier tour de l'élection présidentielle aura lieu le 18 avril 2027 et le second tour le 2 mai 2027.

Les inscriptions sur la liste électorale sont possibles jusqu'au 12 mars 2027. La commission de contrôle se réunira entre le 25 et le 28 mars 2027. De nouvelles cartes électorales seront éditées pour les nouveaux inscrits.

Questions diverses

Les points suivants ont été présentés à titre d'information et n'ont pas donné lieu à délibération.

Éclairage public – rue des Grands Marais : deux nouveaux poteaux seront installés au bout de la rue des Grands Marais. Le coût total s'élève à 15 240 € TTC, dont 5 640 € pris en charge par Territoire d'Énergie, soit 9 600 € restant à la charge de la commune.

PLU : une délibération portant sur le premier projet devra être prise avant la fin du mois d'octobre.

Salle des fêtes : à la suite de la fermeture de classe, la question de l'application aux habitants de Remiencourt du tarif réservé aux habitants de Dommartin pour la location de la salle des fêtes a de nouveau été évoquée. Lors du tour de table, 6 conseillers se sont exprimés favorablement et 4 défavorablement ; une délibération sera prise à la prochaine réunion

Curage des égouts : le sujet a été évoqué, une entreprise va être contactée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.
Fait à Dommartin, le 15 septembre 2026.

Le Maire, **Martine CHANOINE**	**La secrétaire de séance,** **Marie-Christine CARON**

SIGNATURES

Le Maire **Le Secrétaire,**

Martine CHANOINE **Laura CARRION**

CHANOINE Martine Maire	GROS Alexandre 1er Adjoint	CARON Marie-Christine 2ème Adjoint
BODECOT Julien 3ème Adjoint	DECHEPPY Elisabeth Conseiller Municipal	TILLIER Mathieu Conseiller Municipal
CHANOINE Marie-Sara Conseiller Municipal	GODET Patrick Conseiller Municipal	CARRION Laura Conseiller Municipal
MAILLARD Jeremy Conseiller Municipal absent excusé	DOUCHEZ Cyrille Conseiller Municipal	